



Réconciliation et Pardon

La Paroisse Saint Éloi est heureuse de vous accueillir et de vous accompagner pour votre sacrement de Réconciliation et du Pardon.

1. Comment se préparer au sacrement du Pardon ?

On commence habituellement par son examen de conscience, mais il y a quelque chose à faire avant. La réforme liturgique de Vatican II insiste sur ce point : d'abord de se mettre devant la Parole de Dieu en lisant un passage de la Bible. L'écoute de cette Parole, en nous révélant l'amour de Dieu et sa miséricorde, nous dévoile en même temps notre propre péché.

2. Comment faire son examen de conscience ?

Il y a des manières très diverses de le faire. On peut partir du texte des Béatitudes (Mt 5, 1-12 ; Lc 6, 20-38) ou d'un texte de l'Évangile qui nous a touché. Dans les célébrations pénitentielles, il est proposé parfois un examen de conscience centré sur un aspect de la vie, les relations avec les autres et avec Dieu.

Dans une optique traditionnelle, on peut discerner ses péchés et faire son examen de conscience à partir des commandements de Dieu et de l'Église ou de la liste des péchés capitaux. On peut aussi identifier les péchés que l'on a fait par pensée, par parole, par action et par omission. Certains voudraient qu'on leur donne une liste des péchés, mais ce n'est pas possible.

3. Confession des péchés

Il faut dire ses péchés, faire la confession de ses péchés de tous ses péchés sans rien cacher. Il est important de le faire, même si cela coûte, parce que l'ouverture des lèvres est l'ouverture du cœur.

Sacrement : Acte symbolique (geste, parole), qui signifie une réalité invisible destiné à la sanctification des hommes. Dans le sacrement, c'est Dieu qui agit par l'intermédiaire de son ministre (prêtre ou diacre).

Le prêtre peut poser des questions, non pas, bien sûr, par "curiosité" mais pour aider le pénitent à pleinement vivre ce sacrement de réconciliation. Mais si vous pensez qu'une question n'est ni délicate ni pertinente, vous pouvez toujours répondre que vous ne souhaitez pas répondre. Mais soyez certain que le prêtre ne juge personne. Il essaie d'avoir le regard pardonnant du Christ sur chaque pénitent qui demande le sacrement.

4. Obligation de se confesser ?

On a toujours l'obligation de confesser ses péchés graves au moins une fois par an (Motu proprio de Jean-Paul II "Misericordia Dei" § 8, en 2002). Les grandes fêtes religieuses durant l'année peuvent servir de repères pour revenir vers Dieu par le sacrement de réconciliation. On peut se confesser à l'approche des fêtes. Le temps de l'Avent et le temps du Carême sont des moments privilégiés pour recevoir le sacrement de pénitence et le pardon. Il est plus facile de se confesser quand on le fait régulièrement que d'une manière occasionnelle.

Le pardon peut toutefois être vécu de plusieurs manières lorsqu'il s'agit de péchés véniels, c'est-à-dire, qui n'ont pas un caractère de gravité marqué (défaillances légères ou quotidiennes). Parmi les modalités qui caractérisent cette dimension pénitentielle de la vie chrétienne, l'Église retient traditionnellement : le pardon mutuel, la prière, le jeûne, le partage et les différentes formes d'entraide, l'effort pour sortir de son égoïsme, le refus de l'injustice, l'engagement apostolique.

Notons aussi qu'au début de la messe, quand nous vivons le rite pénitentiel le « Je confesse à Dieu... », et plus généralement quand nous vivons le sacrement de l'Eucharistie, nous sommes purifiés des péchés véniels.

5. Après ?

Repartir d'un nouvel élan plus près de Dieu.

Il existe sept sacrements : le baptême, la confirmation et l'eucharistie, la pénitence (réconciliation), l'onction des malades, l'ordre (par lequel on devient diacre, prêtre ou évêque) et le mariage.